

PROJET DE LOI

adopté

le 16 juin 1989

N° 104
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation d'un protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (Eumetsat).

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 249 et 307 (1988-1989).

Article unique.

Est autorisée l'approbation du protocole relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (Eumetsat), fait à Darmstadt le 1^{er} décembre 1986 et dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 juin 1989.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.